

**THÈSES ET MÉMOIRES
SOUTENUS DEVANT LA
FACULTÉ DE DROIT ET DES
SCIENCES ÉCONOMIQUES D'AIX
CONCERNANT MONACO**

Par R. AUBENAS

S'il existe déjà d'honorables histoires de la principauté de Monaco, on ne saurait dire, cependant, qu'elles épuisent le sujet. Par exemple, celle que fit paraître, en 1954, le regretté Labande est un bon résumé de l'histoire politique et administrative de Monaco, mais, nécessairement, elle ne fait qu'effleurer bien des aspects de la vie monégasque de jadis. Certes, on ne peut lui reprocher de n'avoir pu tout dire. Les sources elles mêmes n'ont pas toutes été mises à contribution. Les importants et précieux recueils de documents de Saige et Labande sont pour l'historien une mine inépuisable et bien connue, mais d'autres fonds existent, qui ont été encore peu utilisés. C'est dire que les érudits régionaux voient s'étendre devant eux un champ de recherches encore fort étendu.

Au cours de ces dernières années ont été soutenues devant la Faculté de droit d'Aix deux thèses et trois mémoires consacrés au célèbre rocher, qui méritent de retenir l'attention. N. J.H.A. Merryweather (en 1958) a étudié l'histoire du port de Monaco jusqu'à la Révolution et, de son côté, M. B. Noat a donné sur la politique économique du prince Honoré V une importante thèse dont on lira plus loin le résumé, da à l'auteur lui-même.

À aucune époque, le port de Monaco n'a été tenu pour négligeable. Dès l'antiquité, l'anse qui s'ouvrait sous son Acropole a séduit les navigateurs; depuis, son importance n'a pas diminué. M. Merryweather¹, après avoir rassemblé les quelques documents qui subsistent sur le port monégasque dans l'antiquité et le haut Moyen-âge, a étudié de près ceux, évidemment beaucoup plus nombreux, que nous ont laissés la fin du Moyen-âge et l'ancien régime. Étude topographique, si l'on veut, mais aussi et surtout analyse des diverses institutions nées à propos du port : ainsi l'auteur se penche-t-il sur presque toute la vie maritime monégasque. Relevons d'abord un intéressant chapitre sur le "droit de mer" c'était, on le sait, un véritable droit de péage perçu sur les navires passant en vue du rocher par les seigneurs de Monaco, prélèvement proportionnel à la valeur de la cargaison. Comme on s'en doute, cette prérogative monégasque, dont l'origine était incertaine et la justification contestée, fut fertile en conflits de toute sorte. Aussi bien dans les archives du Palais de Monaco que dans d'autres dépôts qu'il a le mérite de signaler, l'auteur suit les péripéties de maints de ces conflits, pour le plus grand profit de l'histoire du droit maritime. Suivent des développements sur le droit de pavillon, les corsaires, la police maritime, la pêche elle-même. Il faut louer M. Merryweather d'avoir fait revivre devant nous ces divers aspects du monde maritime monégasque, d'une façon qui n'est sans doute pas exhaustive mais qui n'est pas sans attrait. Les reproductions d'anciens plans et dessins figurant le port de jadis ou tel ou tel projet de construction ou de fortification agrémentent ce travail, qui reste une contribution appréciable non seulement à notre connaissance de l'histoire maritime monégasque, mais à celle de la Méditerranée.

Toutes les sources, avons-nous dit, n'ont pas encore été exploitées. C'est ce dont témoignent trois mémoires récents. Celui de M. Mourou (1955) porte sur la juridiction des seigneurs de Monaco du XIIIe s. à la Révolution². L'auteur y utilise non seulement les ordonnances et édits des princes, et surtout le "Code Louis 1er" de 1678, mais aussi les archives judiciaires. Parmi celles-ci, signalons particulièrement les importants registres de J. de Portas notaire podestat, de 1477 à 1500, qui, à eux seuls, fourniraient la matière d'un mémoire, et que l'auteur, faute de temps, n'a pu suffisamment dépouiller. Il en est de même de ces registres notariaux monégasques qui attendent encore qu'un historien patient vienne

¹J.H.A. Merryweather, Essai sur l'histoire du port de Monaco, 1959, 1 vol. de 127 p., pièces justificatives, reproductions, dactylo.

² Mourou, La juridiction des seigneurs de Monaco du XIIIe s. à la Révolution, 1955, 92 p. dactylo.

extraire d'eux les éléments par exemple, d'une résurrection de la vie juridique, économique et sociale de la population monégasque depuis la fin du Moyen-âge.

Le mémoire de M. Leflon sur la vente des biens nationaux à Monaco a été déjà analysé dans le n°1 de 1962 du présent Bulletin.

Enfin M.A. Pirovano en 1961, dans un important mémoire qui a presque l'étendue d'une thèse, a traité de l'affaire délicate et interminable connue sous le nom d' "affaire des limites entre Monaco et la Turbie" : l'auteur en présente, dans les pages qui suivent, un résumé substantiel.

R. AUBENAS
Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques d'Aix